

Liberté Égalité Fraternité

Bureau de la réglementation générale, des associations et des élections

ARRÊTÉ DCL/BRGAE N° 2024/055

MODIFIANT L'ARRÊTE DCL/BRGAE N° 2024/035 PORTANT COMPOSITION ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DE VOTE DE LA COMMUNE DE CAHORS À L'OCCASION DE L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN DU 09 JUIN 2024

La Préfète du LOT

Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu les dispositions du code électoral et notamment celles des articles L. 85-1 et R. 93-1 à 93-3 ;

Vu le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu la population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2024 de la commune de Cahors ;

Vu l'arrêté DCL/BRGAE N° 2024/035 du 12 avril 2024 portant composition et modalités de fonctionnement de la commission de contrôle des opérations de vote de la commune de Cahors à l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen du 09 juin 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-89 du 20 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Adeline BARD, secrétaire générale de la préfecture du Lot ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture du Lot.

ARRÊTE:

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: L'article 1 de l'arrêté DCL/BRGAE n° 2024/035 du 12 avril 2024 susvisé, constituant la commission de contrôle des opérations de vote de la commune de Cahors est modifié comme suit :

Président

M. Cédric TAHRI, juge au tribunal judiciaire de Cahors;

Membre

Maître Yolène BERENGUER, commissaire de justice à Cahors ;

Secrétariat

Mme Catherine MATTEACCIOLI-BOURRASSET, cheffe du bureau de la réglementation générale, des associations et des élections à la préfecture du Lot, titulaire, ou Mme Agathe FOISSAC, adjointe à la cheffe du bureau de la réglementation générale, des associations et des

élections à la préfecture du Lot, suppléante.

Le reste sans changement.

<u>ARTICLE 2</u>: La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au maire de Cahors.

Fait à CAHORS, le 2 2 MAI 2024

Pour la préfète et par délégation, La secrétaire générale

Adeline BARD